



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B005_2022

OBJET : Zone d'Activité Économique du Pont des Bernes – Commune de Saint Vaast-la-Hougue - Aliénation d'un terrain d'activité pour l'implantation de la menuiserie LECOMPTE Daniel

Exposé

Par courrier daté du 13 septembre 2021, Monsieur Daniel LECOMPTE a sollicité la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin d'acquérir un lot sur la Zone d'Activité Économique du Pont des Bernes sur la commune de Saint Vaast-la-Hougue en vue d'y construire un nouveau bâtiment.

L'entreprise

La menuiserie LECOMPTE Daniel, actuellement implantée Les Quatre Barrières à Sortosville-en-Beaumont (50270), est spécialisée dans le domaine de la menuiserie, fabrication artisanale et travaux de rénovation. L'effectif actuel de l'entreprise est de 3 salariés avec un chiffre d'affaires d'environ 300 000 €. Afin de pouvoir répondre à la demande croissante de sa clientèle qui, pour partie, est demandeuse de certains produits, il s'avère nécessaire, pour l'entreprise, d'investir dans du matériel plus performant et de réorganiser ses installations.

Le projet poursuivi par l'entreprise

Tout en conservant son site actuel de Sortosville-en-Beaumont, le lot n°3 de la Zone d'Activité Économique du Pont des Bernes sis à Saint Vaast-la-Hougue, cadastré section B n°333, d'une surface de 2 144 m², a retenu l'attention du dirigeant. Ce dernier souhaite y implanter un bâtiment de 450/500 m² avec l'objectif de développer son activité et de générer de l'emploi, sur le long terme.

L'acquisition du terrain se ferait par le biais d'une SCI en cours de constitution.

Conformément à l'avis du service du Domaine, et suite à la délibération du conseil communautaire du 6 décembre 2010, le tarif proposé pour cette aliénation est de 14,00€ HT / m².

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Aliéner** le lot n°3 d'une surface de 2144 m² situé sur la Zone d'Activité Economique du Pont des Bernes, commune de SAINT VAAST-LA-HOUGUE à la SCI LECOMPTÉ DANIEL en cours de constitution ou toute autre société pouvant s'y substituer pour la réalisation de ce projet, moyennant le prix de 14,00 € HT du m²,
- **Dire** que la recette correspondante sera imputée au budget annexe 11, article 7015, ligne de crédit 8745,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
20 JANVIER 2022**

Le jeudi 20 janvier Deux Mille Vingt Deux, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

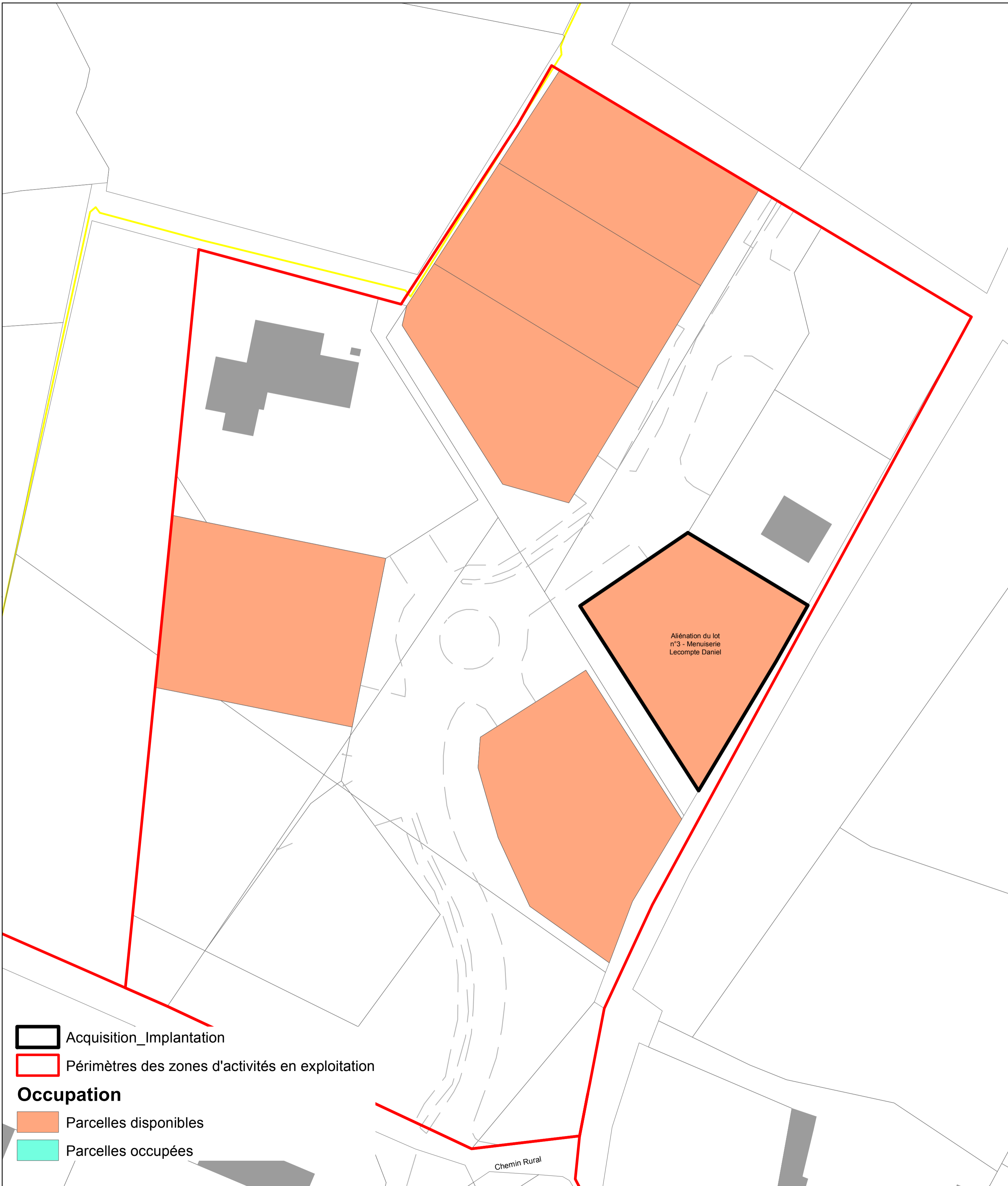
Nombres de présents : 33




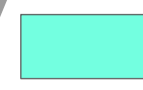
Nombre de votants : 33

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (jusqu'au vote de la décision n°B008_2022), Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE, Monsieur Philippe BAUDIN, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Martine GRUNEWALD (jusqu'au vote de la décision n°B008_2022), Monsieur Dominique HEBERT, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Anna PIC, Madame Odile THOMINET

Excusés : Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Madame Evelyne MOUCHEL.



-  Acquisition_Implantation
-  Périmètres des zones d'activités en exploitation
- Occupation**
-  Parcelles disponibles
-  Parcelles occupées



Les bâtiments et les surfaces ne sont représentés qu'à titre indicatif
Source : Direction du Développement Economique, Communauté d'agglomération du Cotentin
Réalisation : Direction Géomatique et Connaissance du Territoire,
Communauté d'agglomération du Cotentin - Edition du 25 novembre 2021.